

BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2026029

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 09/03/2026

Objet : BILAN DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENTS EN COURS AP CP
CLOTURE DES AUTORISATIONS ACHEVEES

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 12/03/2026 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2026=029 Bilan AP CP en cours Cloture autorisations achev_es.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20260309-2026029-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 12/03/2026

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	13
Représentés :	0
Excusés :	22
QUORUM	9
Votants	11

SÉANCE DU 9 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, au jour du neuf mars à quatorze heures, le conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Gilbert HÉBRARD en date du 2 mars 2026.

Étaient présents : HÉBRARD Gilbert, membre titulaire, BAYLAC Sandrine, membre titulaire, LLOORCA Jean-Louis, membre titulaire, BOUCHE Joël, membre titulaire, DEUILHÉ Serge, membre titulaire, DEGERS Laurence, membre titulaire, LAFFONT Didier, membre titulaire, DENOUVION Victor, membre titulaire, LECLERC Marie-Claude, membre titulaire, LAURENTIES Céline, membre titulaire, MALRIC Line, membre suppléant, GILLON Christophe, membre suppléant, CAZALOT Christian, membre suppléant

Étaient représentés :

Étaient excusés : POUMIROL Émilienne, membre titulaire, CROQUETTE Martine, membre titulaire, LUBAC Christophe, membre titulaire, DE SCORRAILLE Jean-Baptiste, membre titulaire, SUAUD Thierry, membre suppléant, BAGNERIS Bernard, membre suppléant, VEZAT-BARONIA Maryse, membre suppléant, MASELLA Lauriane, membre suppléant, ESCOBEDO André, FOUCHIER Dominique, membre suppléant, SORAT Florence, membre suppléant, GIBERT Vincent, membre suppléant, TOUZET Sophie, membre suppléant, BARRIÈRE Karine, membre suppléant, LAMANT Sophie, membre suppléant, DUNAL Jonhny, membre titulaire, SERVAT Jacques, membre titulaire, ITIER Alain, membre titulaire, BOYER Maxime, membre suppléant, MORIN Claude, membre suppléant,

OBJET : **BILAN DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT EN COURS (AP/CP) / CLÔTURE DES AUTORISATIONS ACHÉVÉES**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 1429-29 et L 1429-30 ;

Vu le référentiel budgétaire et comptable M57 ;

Vu le règlement budgétaire et financier du SDIS 31 adopté par délibération du conseil d'administration n°2022/198 du 12 décembre 2022 ;

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le **12 MARS 2026**, identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

Considérant que la procédure des autorisations de programme / crédits de paiement (AP/CP) permet de lancer les opérations d'investissement dont les crédits de paiement s'étalent sur plusieurs années, sans gonfler artificiellement les masses budgétaires de chaque exercice par des ouvertures de crédits qui ne seront pas consommées.

En complément des annexes budgétaires jointes au compte financier unique 2025 et conformément au règlement budgétaire et financier, la situation au 31/12/2025 des autorisations de programme et des crédits de paiement en cours d'exécution vous est communiquée, et la clôture des opérations achevées vous est proposée.

Les autorisations de programme non clôturées au 31/12/2025, ainsi que les crédits de paiement afférents feront l'objet d'une actualisation lors du vote du budget primitif 2026.

RÉAMENAGEMENT ET EXTENSION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS D'AURIGNAC

Par délibération n°2024/061 du conseil d'administration en date du 25 mars 2024, une autorisation de programme a été votée pour le réaménagement et l'extension du centre d'incendie et de secours d'Aurignac, pour un montant de 1 350 000 €. La répartition des crédits de paiement a été actualisée par délibération n°2025/059 du 7 avril 2025 afin de tenir compte du retard pris dans le démarrage de l'opération.

La situation de l'AP/ CP s'établit comme suit :

AURIGNAC	
CFU 2024	€
CFU 2025	1 090,00 €
Total réalisé	1 090,00 €
Crédits de paiement : solde disponible au 31/12/2025	1 348 910,00 €
TOTAL	1 350 000,00 €

CONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS D'ASPET

Par délibération n°2024/060 du conseil d'administration en date du 25 mars 2024, une autorisation de programme a été votée pour la construction du centre d'incendie et de secours d'Aspet, pour un montant de 2 000 000 €. La répartition des crédits de paiement a été actualisée par délibération n°2025/061 du 7 avril 2025 afin de tenir compte du retard pris dans le démarrage de l'opération.

La situation de l'AP/ CP s'établit comme suit :

ASPET	
CFU 2024	- €
CFU 2025	- €
Total réalisé	- €
Crédits de paiement : solde disponible au 31/12/2025	2 000 000,00 €
TOTAL	2 000 000,00 €

CONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE RIEUX-VOLVESTRE

Par délibération n°2023/035 du conseil d'administration en date du 13 mars 2023, une autorisation de programme a été votée pour la construction du centre d'incendie et de secours de Rieux-Volvestre, pour un montant de 2 000 000 €. La répartition des crédits de paiement a été modifiée par délibérations n°2024/053 du 25 mars 2024 et n°2025/056 du 7 avril 2025.

La situation de l'AP/ CP s'établit comme suit :

12 MARS 2026

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., Identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

RIEUX	
CFU 2023	- €
CFU 2024	1 944,00 €
CFU 2025	61 583,40 €
Total réalisé	63 527,40 €
Crédits de paiement : solde disponible au 31/12/2025	1 936 472,60 €
TOTAL	2 000 000,00 €

CONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VERFEIL

Par délibération n°2023/034 du conseil d'administration en date du 13 mars 2023, une autorisation de programme a été votée pour la construction du centre d'incendie et de secours de Verfeil, pour un montant de 2 000 000 €. La répartition des crédits de paiement a été modifiée par délibérations n°2024/055 du 25 mars 2024 et n°2025/057 du 7 avril 2025.

La situation de l'AP/ CP s'établit comme suit :

VERFEIL	
CFU 2023	- €
CFU 2024	864,00 €
CFU 2025	41 784,53 €
Total réalisé	42 648,53 €
Crédits de paiement : solde disponible au 31/12/2025	1 957 351,47 €
TOTAL	2 000 000,00 €

CONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE SALIES DU SALAT

Par délibération n°2023/036 du conseil d'administration en date du 13 mars 2023, une autorisation de programme a été votée pour la construction du centre d'incendie et de secours de Salies du Salat, pour un montant de 2 000 000 €.

La répartition des crédits de paiement a été modifiée par délibérations n°2024/054 du 25 mars 2024 et n°2025/058 du 7 avril 2025.

La situation de l'AP/ CP s'établit comme suit :

SALIES	
CFU 2023	- €
CFU 2024	- €
CFU 2025	- €
Total réalisé	- €
Crédits de paiement : solde disponible au 31/12/2025	2 000 000,00 €
TOTAL	2 000 000,00 €

REORGANISATION SPATIALE DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE

Par délibération n°2023/040 du conseil d'administration en date du 13 mars 2023, une autorisation de programme a été votée pour la réorganisation spatiale de la direction départementale, pour un montant de 3 953 000 €.

Cette autorisation de programme a été réévaluée de :

- 2 197 000 € par délibération n°2024/057 du 25 mars 2024 afin d'intégrer des solutions techniques favorisant les qualités thermiques du bâtiment ainsi que les travaux d'aménagement des locaux de Blagnac et Aussonne.

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le **12 MARS 2026**, identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

- 125 000 € par délibération n°2025/062 du 7 avril 2025 afin de prendre ne compte le remplacement d'une installation de chauffage/climatisation hors zone travaux sur le site de Colomiers ainsi que des installations audiovisuelles.

La situation de l'AP/ CP s'établit comme suit :

REORGANISATION SPATIALE DIRECTION	
CFU 2023	31 358,73 €
CFU 2024	811 630,39 €
CFU 2025	3 950 591,31 €
Total réalisé	4 793 580,43 €
Crédits de paiement : solde disponible au 31/12/2025	1 481 419,57 €
TOTAL	6 275 000,00 €

RESTRUCTURATION DU GROUPEMENT CENTRE POUR LE GROUPEMENT FORMATION

Par délibération n°2023/041 du conseil d'administration en date du 13 mars 2023, une autorisation de programme a été votée pour le réaménagement de l'ancien groupement centre à des fins d'utilisation pédagogique, complété par la création d'un plateau technique d'entraînement multi-activités, pour un montant de 2 000 000 €.

La répartition des crédits de paiement a été modifiée par délibérations n°2024/056 du 25 mars 2024 et n°2025/060 du 7 avril 2025.

La situation de l'AP/ CP s'établit comme suit :

REAMENAGEMENT GPT CENTRE	
CFU 2023	3 858,00 €
CFU 2024	583,20 €
CFU 2025	14 153,72 €
Total réalisé	18 594,92 €
Crédits de paiement : solde disponible au 31/12/2025	1 981 405,08 €
TOTAL	2 000 000,00 €

RESTRUCTURATION DE LA PHARMACIE A USAGE INTÉRIEUR

Par délibération n°2023/039 du conseil d'administration en date du 13 mars 2023, une autorisation de programme a été votée pour la restructuration de PUI de la direction départementale, pour un montant de 3 000 000 €.

La répartition des crédits de paiement a été modifiée par délibération n°2024/059 du 25 mars 2024.

Cette autorisation de programme a été réévaluée de 630 000 € par délibération n°2025/054 du 7 avril 2025 afin de prendre en compte une sous-estimation du projet lors du vote initial de l'enveloppe.

La situation de l'AP/ CP s'établit comme suit :

RESTRUCTURATION DE LA PUI	
CFU 2023	5 802,00 €
CFU 2024	14 403,97 €
CFU 2025	849 323,17 €
Total réalisé	869 529,14 €
Crédits de paiement : solde disponible au 31/12/2025	2 760 470,86 €
TOTAL	3 630 000,00 €

CONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS D'AUTERIVE

12 MARS 2026

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

Par délibération n°2022/048 du conseil d'administration en date du 21 mars 2022, une autorisation de programme a été votée pour la construction du centre d'incendie et de secours d'Auterive, pour un montant de 2 400 000 €.

Cette autorisation de programme a été réévaluée de 500 000 € par délibération n°2024/052 du 25 mars 2024 afin d'intégrer l'évolution importante de prix ainsi que des solutions techniques environnementales vertueuses (géothermie, récupération des eaux pluviales, production photovoltaïque).

La répartition des crédits de paiement a été modifiée par délibération n°2025/055 du 7 avril 2025.

La situation de l'AP/ CP s'établit comme suit :

AUTERIVE	
Compte administratif 2022	- €
CFU 2023	1 500,00 €
CFU 2024	71 193,35 €
CFU 2025	70 587,54 €
Total réalisé	143 280,89 €
Crédits de paiement : solde disponible au 31/12/2025	2 756 719,11 €
TOTAL	2 900 000,00 €

CONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE PIBRAC

Par délibération n°2022/049 du conseil d'administration en date du 21 mars 2022, une autorisation de programme a été votée pour la construction du centre d'incendie et de secours de Pibrac, pour un montant de 2 400 000 €.

Cette autorisation de programme a été réévaluée de :

- 560 000 € par délibération n°2024/051 du 25 mars 2024 afin d'intégrer l'évolution importante de prix ainsi que des solutions techniques environnementales vertueuses (géothermie, récupération des eaux pluviales, production photovoltaïque),
- 190 000 € par délibération n°2025/053 du 7 avril 2025 afin d'intégrer l'ajout de nouvelles prestations liées à l'aménagement des locaux dans le cadre de la prise en compte de la toxicité des fumées et le surcoût constaté suite à l'attribution des marchés de travaux.

La situation de l'AP/ CP s'établit comme suit :

PIBRAC	
Compte administratif 2022	- €
CFU 2023	128 754,66 €
CFU 2024	666 316,33 €
CFU 2025	1 760 410,90 €
Total réalisé	2 555 481,89 €
Crédits de paiement : solde disponible au 31/12/2025	594 518,11 €
TOTAL	3 150 000,00 €

NEXSIS – SYSTÈME D'INFORMATION ET DE COMMANDEMENT UNIFIÉ DES SERVICES DE SECOURS ET DE LA SECURITÉ CIVILE

Par délibération du conseil d'administration n°2021/032 en date du 8 mars 2021, une autorisation de programme a été votée pour NexSIS - système d'information et de commandement unifié des services de secours et de la sécurité civile, pour un montant de 700 000 €.

Cette autorisation de programme a été réévaluée de 100 000 € par délibération n°2022/051 du 21 mars 2022 afin d'intégrer des travaux bâtimentaires et de 700 000 € par délibération n°2024/199 du 9 décembre 2024 afin de tenir compte des précisions apportées sur le périmètre technique.

12 MARS 2026

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

La situation de l'AP/ CP s'établit comme suit :

NEXSIS	
Compte administratif 2021	- €
Compte administratif 2022	39 311,80 €
CFU 2023	35 353,44 €
CFU 2024	466 396,41 €
CFU 2025	595 309,70 €
Total réalisé	1 136 371,35 €
Crédits de paiement : solde disponible au 31/12/2025	363 628,65 €
TOTAL	1 500 000,00 €

RESTRUCTURATION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE TOULOUSE LOUGNON

Par délibération n°2021/029 du conseil d'administration en date du 8 mars 2021, une autorisation de programme a été votée pour la restructuration, la démolition partielle et l'extension du centre d'incendie et de secours de Toulouse Lougnon, pour un montant de 5 935 000 €.

Cette autorisation de programme a été réévaluée de :

- 230 000 € par délibération n°2024/058 du 25 mars 2024 afin de tenir compte d'un dépassement de l'estimation au stade de l'attribution des marchés et de la prise en compte des frais de notaire,
- 320 000 € par délibération n°2024/200 du 9 décembre 2024 afin de tenir compte des nombreux aléas de chantier et de la prolongation de délai en découlant,
- 230 000 € par délibération n°2025/185 du 1^{er} décembre 2025 afin de tenir compte de nouveaux aléas de chantier et des demandes complémentaires du bureau de contrôle et de la maîtrise d'ouvrage.

La situation de l'AP/ CP s'établit comme suit :

LOUGNON	
Compte administratif 2021	1 908,00 €
Compte administratif 2022	260 857,84 €
CFU 2023	595 312,94 €
CFU 2024	2 535 631,55 €
CFU 2025	2 664 863,68 €
Total réalisé	6 058 574,01 €
Crédits de paiement : solde disponible au 31/12/2025	656 425,99 €
TOTAL	6 715 000,00 €

CONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE GRENADE

Par délibération n°2021/030 du conseil d'administration en date du 8 mars 2021, une autorisation de programme a été votée pour la construction du centre d'incendie et de secours de Grenade, pour un montant de 1 700 000 €.

Une majoration de 500 000 € de cette autorisation de programme a été adoptée par délibération n°2023/033 du 13 mars 2023 (prise en compte de l'évolution importante des prix, adaptations nécessaires pour raccorder le projet aux réseaux communaux, adaptations de programme), portant le montant total du programme à 2 200 000 €.

L'autorisation de programme a fait l'objet d'une nouvelle réévaluation, d'un montant de 300 000 €, approuvée par délibération n°2024/ 050 du 25 mars 2024 (dépassement de l'estimation constaté lors de la consultation des entreprises).

Par délibération n°2025/052 du 7 avril 2025, l'autorisation de programme a été à nouveau réévaluée à hauteur de 80 000 €, afin de prendre en compte l'aménagement d'une voie supplémentaire pour recevoir le

1 2 MARS 2026

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

secretariatdir@sdis31.fr • www.sdis31.fr

49, chemin de l'Armurié
CS 80127 - 31772 Colomiers Cedex

☎ 05 61 06 37 09

caisson feu ainsi que l'aménagement des locaux dans le cadre de la prise en compte de la toxicité des fumées.

La situation de l'AP/ CP s'établit comme suit :

GRENADE	
Compte administratif 2021	3 012,00 €
Compte administratif 2022	15 274,80 €
CFU 2023	49 830,12 €
CFU 2024	1 000 575,34 €
CFU 2025	1 199 258,97 €
Total réalisé	2 267 951,23 €
Crédits de paiement : solde disponible au 31/12/2025	312 048,77 €
TOTAL	2 580 000,00 €

CONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE SAINT-LYS

Par délibération n°2019/048 du conseil d'administration en date du 21 mars 2019, une autorisation de programme a été votée pour la construction du centre d'incendie et de secours de Saint-Lys, pour un montant de 2 272 000 €.

Des modifications à cette autorisation de programme ont été adoptées par délibérations n°2021/161 du 6 décembre 2021 (intégration d'une solution de production photovoltaïque), n°2022/143 du 10 octobre 2022 et n°2023//037 (prise en compte de l'évolution importante de la révision des prix), portant le montant total du programme à 2 372 000 €.

La situation de l'AP/ CP s'établit comme suit :

SAINT LYS	
Compte administratif 2019	46 088,58 €
Compte administratif 2020	63 402,56 €
Compte administratif 2021	863 475,24 €
Compte administratif 2021 avances sur marchés	132 372,63 €
Compte administratif 2022	1 133 397,42 €
CFU 2023	103 214,55 €
CFU 2024	- €
CFU 2025	- €
Total réalisé	2 341 950,98 €
Crédits de paiement : solde disponible au 31/12/2025	30 049,02 €
TOTAL	2 372 000,00 €

L'exécution de cette autorisation de programme est achevée, pour un montant de 2 341 950,98 €. Il vous est proposé de procéder à sa clôture.

CONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE SAINT-JORY

Par délibération n°2019/049 du conseil d'administration en date du 21 mars 2019, une autorisation de programme a été votée pour la construction du centre d'incendie et de secours de Saint-Jory, pour un montant de 2 407 000 €.

Des modifications à cette autorisation de programme ont été adoptées par délibération n° 2021/163 du 6 décembre 2021 (+ 170 K€ pour la prise en compte de la modification du principe de rejet des eaux pluviales et des montants d'attribution des marchés de travaux) et n°2022/142 du 10 octobre 2022 (+ 200 K€ pour la prise en compte de l'évolution importante de la révision des prix), portant le montant total du programme à 2 777 000 €.

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le **12 MARS 2026** identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

secretariatdir@sdis31.fr • www.sdis31.fr

49, chemin de l'Armurié
CS 80127 • 31772 Colomiers Cedex

La situation de l'AP/ CP s'établit comme suit :

SAINT-JORY	
Compte administratif 2019	26 900,88 €
Compte administratif 2020	98 920,67 €
Compte administratif 2021	1 887,20 €
Compte administratif 2022	1 219 667,97 €
Compte administratif 2022 avances sur marchés	104 689,98 €
CFU 2023	1 174 417,57 €
CFU 2024	135 253,56 €
CFU 2025	14 329,91 €
Total réalisé	2 776 067,74 €
Crédits de paiement : solde disponible au 31/12/2025	932,26 €
TOTAL	2 777 000,00 €

CONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE TOULOUSE ATLANTA

Par délibération n°2019/047 du conseil d'administration en date du 21 mars 2019, une autorisation de programme a été votée pour la construction du centre d'incendie et de secours de Toulouse Atlanta, pour un montant de 6 255 000 €.

Par délibération n°2020/039 du conseil d'administration en date du 12 mars 2020, une modification de l'AP/CP relative à la construction du centre d'incendie et de secours de Toulouse Atlanta a été votée, afin de prendre en compte les surcoûts liés à la décision d'implanter des panneaux photovoltaïques, pour un montant de 129 000 €.

Le coût total de l'opération est estimé à 6 384 000 €.

La situation de l'AP/ CP s'établit comme suit :

ATLANTA	
Compte administratif 2019	159 127,95 €
Compte administratif 2020	162 127,43 €
Compte administratif 2021	2 459 037,02 €
Compte administratif 2021 avances sur marchés	341 744,97 €
Compte administratif 2022	2 857 461,45 €
CFU 2023	303 445,45 €
CFU 2024	5813,10 €
CFU 2025	46 166,82 €
Total réalisé	6 334 924,19 €
Crédits de paiement : solde disponible au 31/12/2025	49 075,81 €
TOTAL	6 384 000,00 €

CONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE TOULOUSE CARSALADE

Par délibération n°2019/050 du conseil d'administration en date du 21 mars 2019, une autorisation de programme a été votée pour la construction du centre d'incendie et de secours de Toulouse Carsalade, pour un montant de 6 268 000 €.

Des modifications à cette autorisation de programme ont été adoptées par délibérations n°2021/031 du 8 mars 2021 (+150 K€ pour l'ajout de travaux de voirie et de prestations complémentaires), n°2022/141 du 10 octobre 2022 (+130 K€ pour l'ajout de prestations complémentaires), n°2022/194 du 12 décembre 2022 (+112 K€ pour la reprise de malfaçons et la fin des travaux de menuiserie suite à liquidation judiciaire du titulaire du lot, la prolongation du gardiennage suite au report de la mise en service, et l'intégration de travaux complémentaires) et n°2023/112 du 26 juin 2023 (+ 200 K€ pour l'intégration de nouvelles prestations à la demande des utilisateurs, le règlement de la participation à l'assainissement collectif à

12 MARS 2026

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

Toulouse Métropole et la prise en compte de l'inflation) portant le montant total du programme à 6 860 000 €.

La situation de l'AP/ CP s'établit comme suit :

CARSALADE - EN COURS	
Compte administratif 2019	143 526,40 €
Compte administratif 2020	97 260,41 €
Compte administratif 2021	1 859 759,51 €
Compte administratif 2021 avances sur marchés	334 123,89 €
Compte administratif 2022	3 573 793,32 €
CFU 2023	667 746,09 €
CFU 2024	17 941,02 €
CFU 2025	- €
Total réalisé	6 694 150,64 €
Crédits de paiement : solde disponible au 31/12/2025	165 849,36 €
TOTAL	6 860 000,00 €

REPLACEMENT DE L'INSTALLATION DE CONTROLE D'ACCES DU SITE DE COLOMIERS

Par délibération n°2025/051 du conseil d'administration en date du 7 avril 2025, une autorisation de programme a été votée pour le remplacement de l'installation de contrôle d'accès du site de Colomiers, pour un montant de 875 000 €.

La situation de l'AP/ CP s'établit comme suit :

CONTRÔLE D'ACCES	
CFU 2025	- €
Total réalisé	- €
Crédits de paiement : solde disponible au 31/12/2025	875 000,00 €
TOTAL	875 000,00 €

ENTENDU le rapport Jean-Jacques FERRIER, Rapporteur

APRÈS en avoir délibéré,

Les membres du conseil d'administration, **à l'unanimité,**

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne,

Gilbert HÉBRARD



12 MARS 2026

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le , identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.